



# RATIOS SOIGNANTS - SOIGNÉS

## RESTONS VIGILANTS !

Le 23 janvier 2025, l'Assemblée Nationale a validé une proposition de loi visant à établir à partir de janvier 2027, par service de soins (ambulatoire, consultations, hospitalisation), un ratio soignant-soignés. Présenté par certains comme LA solution aux problèmes d'effectifs soignants et qui garantit qualité et sécurité des soins, il n'en demeure pas moins que la précipitation dans laquelle s'est faite la validation de cette proposition de loi ne doit pas nous exempter d'une certaine vigilance. En effet, la rédaction de cette loi pose un certain nombre de questions :

**Le ratio ne devrait pas être « minimal » mais optimal** et devrait permettre de définir un effectif permettant :

- ☞ De **palier l'absentéisme** en se référant à l'absentéisme du secteur/service de l'année N-1
- ☞ De garantir à chacun le **respect de ses droits à repos et congés** ;
- ☞ De permettre l'**accès à la formation pour toutes et tous** ;
- ☞ De **permettre le tutorat** des étudiants et des nouveaux arrivants ;

Le ratio, sera pris après avis de la Haute Autorité de santé (la même HAS en charge de la certification !!), pour une période maximale de cinq ans alors qu'il **faudrait le réactualiser tous les ans**. Il est prévu qu'il tienne compte de la charge des soins liée à l'activité. C'est donc une analyse avant tout « statistique » ! Or, **il faut tenir compte du profil des patients (âge moyen, comorbidités, degré d'autonomie)** et pas seulement en distinguant « les besoins spécifiques à la spécialisation et à la taille de l'établissement ».

Dans les établissements, la définition du ratio est soumise pour approbation aux commissions médicales (CME) et aux commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT). Or, **les ratios devraient être validés par les Comités Sociaux d'Établissements (CSE) et les F3SCT** en respect de leurs prérogatives en matière d'organisations et de conditions de travail. Et garantissant ainsi la représentativité des personnels par l'intermédiaires de leurs élu-e-s !! **En gros, là, votre voix n'est pas entendue et vos représentants écartés !!**

Qu'arrivera-t-il s'il y a des professionnels « en trop » sur un poste ? Vous connaissez la réponse : « vous prenez des congés/repos » ou « vous allez remplacer ailleurs » !

Qu'arrivera-t-il s'il n'y a pas assez de monde sur le poste ? On le sait déjà : fermeture de lits et engorgement des urgences, etc. !

L'établissement de ratios va-t-il véritablement résoudre les problématiques de l'accès aux soins, du déficit de soignants, du manque d'attractivité et de la fidélisation des professionnels ?

Peut être...

Restons vigilants et mobilisés chaque fois que nécessaire pour exiger des moyens à la hauteur des besoins de la population permettant des soins de qualité !!

**En attendant ces ratios, syndiquez vous à la CGT du CH Lavour !**

**REJOIGNEZ LA LUTTE ! REJOIGNEZ LA CGT !**

**QRCode CGT CH Lavour**

